

FAQ: informations pour les entreprises formatrices de «Gestionnaire en entretien des textiles CFC»

Les premières étapes pour devenir une entreprise formatrice

Afin de pouvoir proposer une place d'apprentissage en entreprise, l'entreprise doit répondre aux conditions suivantes.

Conditions liées à l'entreprise:

- L'entreprise prend connaissance des documents relatifs à la formation professionnelle de base (en particulier l'ordonnance sur la formation et le plan de formation). Toutes les informations peuvent être téléchargées sur www.textilpflege.ch.
- L'entreprise est en mesure de proposer des postes de travail adéquats pour les apprentis (→ voir aussi le document «Equipement minimal de l'entreprise formatrice»).
- Les collaborateurs sont motivés et disposés à former les apprentis.
- L'entreprise emploie des professionnels dûment formés. Les informations à ce sujet se trouvent dans l'art. 10 de l'ordonnance sur la formation professionnelle.
- Une personne assume la responsabilité de la formation au sein de l'entreprise. Elle doit suivre (en principe pendant la durée de l'apprentissage) un cours pour formatrices et formateurs (40 leçons). Il existe des cours pluridisciplinaires proposés par les cantons (via l'office de la formation professionnelle), ainsi qu'un cours spécifique au secteur (via: www.berufsbildner.ch).

Conditions administratives (canton):

- L'entreprise doit demander une autorisation de former auprès de l'office cantonal de formation professionnelle (<http://www.adressen.sdbb.ch/index.php>).
- Un spécialiste du domaine professionnel se rend ensuite dans la nouvelle entreprise formatrice à la demande de l'office cantonal de formation professionnelle. Il vérifie, avec les responsables au sein de l'entreprise, les conditions nécessaires à une activité future de formation. Sur la base des vérifications, l'organe de surveillance décide quant à la possession d'une autorisation de formation - s'il le faut avec des exigences complémentaires.

Le contrat d'apprentissage

Un contrat d'apprentissage ne peut être établi que si l'entreprise formatrice dispose d'une autorisation de former. Le modèle de contrat d'apprentissage applicable dans toute la Suisse peut être téléchargé [ici](#). Ce site Internet met également à disposition le modèle de rapport de formation, qui peut être utilisé pour l'entretien de qualification semestriel. L'apprenti se voit verser un salaire pour son travail. Celui-ci est consigné par écrit dans le contrat d'apprentissage. Le montant du salaire est en principe négocié entre l'apprenti et l'entreprise. L'ASET émet les recommandations suivantes en matière de salaire (par mois/ x 13):

1^e année: CHF 650.–

2^e année: CHF 850.–

3^e année: CHF 1100.–



VTS | ASET

Verband Textilpflege Schweiz
Association suisse des entreprises
d'entretien des textiles

Recruter des apprentis

Répertoire des entreprises formatrices / liste des places d'apprentissage

Chaque office pour la formation professionnelle tient une base de données contenant les entreprises autorisées à former (en allemand, LEFI). Sur la base de ce répertoire, l'office pour la formation professionnelle demande régulièrement aux entreprises si elles continueront à proposer des places d'apprentissage l'année suivante. Les résultats de cette enquête peuvent ensuite être consultés dans la [liste des places d'apprentissage](#) (en allemand, LENA). Les entreprises peuvent également signaler leurs places d'apprentissage directement auprès de l'office de la formation professionnelle afin d'être reprises dans la liste.

Portails des places d'apprentissage

Il existe une multitude de portails sur Internet, où il est possible de publier des places d'apprentissage. Vous trouverez ci-dessous une liste (non exhaustive) des différents sites Internet:

- www.die-lehrstelle.ch
- www.lehrstellenboerse.ch
- www.yousty.ch/fr-CH/places-d-apprentissage
- www.jobs.ch
- www.jobwinner.ch
- www.stellen.ch
- www.jobscout24.ch

Liste des entreprises formatrices

L'Association suisse des entreprises d'entretien des textiles ASET tient une liste des entreprises formatrices. Vous souhaitez vous aussi figurer sur cette liste? Il vous suffit d'envoyer un e-mail (office@textilpflege.ch) au secrétariat, avec les informations correspondantes.

Autres possibilités de recrutement

- Proposer des stages/journées d'observation
- Contacter les enseignants et les classes
- Placer des affiches aux bons endroits, distribuer des flyers
- Etre présent en tant que sponsor
- Etre présent dans les médias locaux
- Impliquer les collaborateurs et les clients dans le processus
- Proposer des journées portes ouvertes pour les parents et les élèves

Contact

Association suisse des entreprises d'entretien des textiles ASET

Seilerstrasse 22

Case postale

3001 Berne

Tél.: 031 310 20 30

E-mail: office@textilpflege.ch

Site Internet: www.textilpflege.ch

Berne, avril 2022



VTS | ASET

Verband Textilpflege Schweiz
Association suisse des entreprises
d'entretien des textiles

Annexe

Liens vers les informations cantonales et les documents destinés aux entreprises formatrices :

Argovie	https://www.ag.ch/de/bks/berufsbildung_mittelschulen/lehrbetriebe_berufsbildner/lehrbetriebe_berufsbildner.jsp
Appenzell Rhodes-Intérieures	https://www.ai.ch/themen/bildung/berufsbildung/lehrbetriebe
Appenzell Rhodes-Extérieures	https://www.ar.ch/verwaltung/departement-bildung-und-kultur/amt-fuer-mittel-und-hochschulen-und-berufsbildung/abteilung-berufsbildung/
Berne	http://www.erz.be.ch/erz/de/index/berufsbildung/grundbildung/informationen_fuerlehrbetriebe.html
Bâle-Campagne	https://www.baselgaard.ch/politik-und-behorden/direktionen/bildungs-kultur-und-sportdirektion/bildung/sekundarstufe-ii/berufsbildung-berufsberatung/berufsbildung
Bâle-Ville	http://www.mb.bs.ch/berufliche-grundbildung/infos-lehrbetriebe.html
Fribourg	http://www.fr.ch/sfp/de/pub/entreprise.htm
Genève	http://www.citedesmetiers.ch/geneve/Cite-des-metiers-du-Grand-Geneve/Entreprise
Glaris	https://www.gi.ch/verwaltung/bildung-und-kultur/hoheres-schulwesen-und-berufsbildung/berufsbildung/portal-fuer-lehrbetriebe.html/1702
Grisons	http://www.gr.ch/DE/institutionen/verwaltung/ekud/afb/ueberuns/Seiten/default.aspx
Jura	https://www.jura.ch/DFCS/SFO/Apprentissage.html
Lucerne	http://www.beruf.lu.ch/index/grundbildung/lehre.htm
Neuchâtel	http://www.ne.ch/autorites/DEF/SFPO/apprentissage/entreprises/Pages/accueil.aspx
Nidwald	https://www.netwalden.ch/bildungsbewilligung.html
Obwald	http://www.ow.ch/de/verwaltung/aemter/welcome.php?amt_id=132&page=4
St-Gall	https://www.sq.ch/bildung-sport/berufsbildung.html
Schaffhouse	http://www.berufsbildung-sh.ch/
Soleure	https://www.so.ch/verwaltung/departement-fuer-bildung-und-kultur/amt-fuer-berufsbildung-mittel-und-hochschulen/berufliche-grundbildung/lehrbetriebe/
Schwyz	https://www.sz.ch/privatpersonen/bildung-schulen-sport/berufsbildung-ausbildungsfinanzierung/berufsbildung.html/72-512-468-464-2442
Tessin	https://adressen.sdbb.ch/kt_address.php?kt=ti&type=9&lang=f
Thurgovie	https://abb.tg.ch/berufsbildung.html/3262
Uri	http://www.ur.ch/de/verwaltung/verwaltungorg/welcome.php?amt_id=832&page=4
Vaud	https://www.vd.ch/themes/formation/formation-professionnelle/
Valais	https://www.vs.ch/de/web/sfop
Zoug	https://www.zg.ch/behoerden/volkswirtschaftsdirektion/amt-fur-berufsbildung
Zurich	http://www.mba.zh.ch/internet/bildungsdirektion/mba/de/berufslehre_abschlusspruefung/informationen_betriebe.html